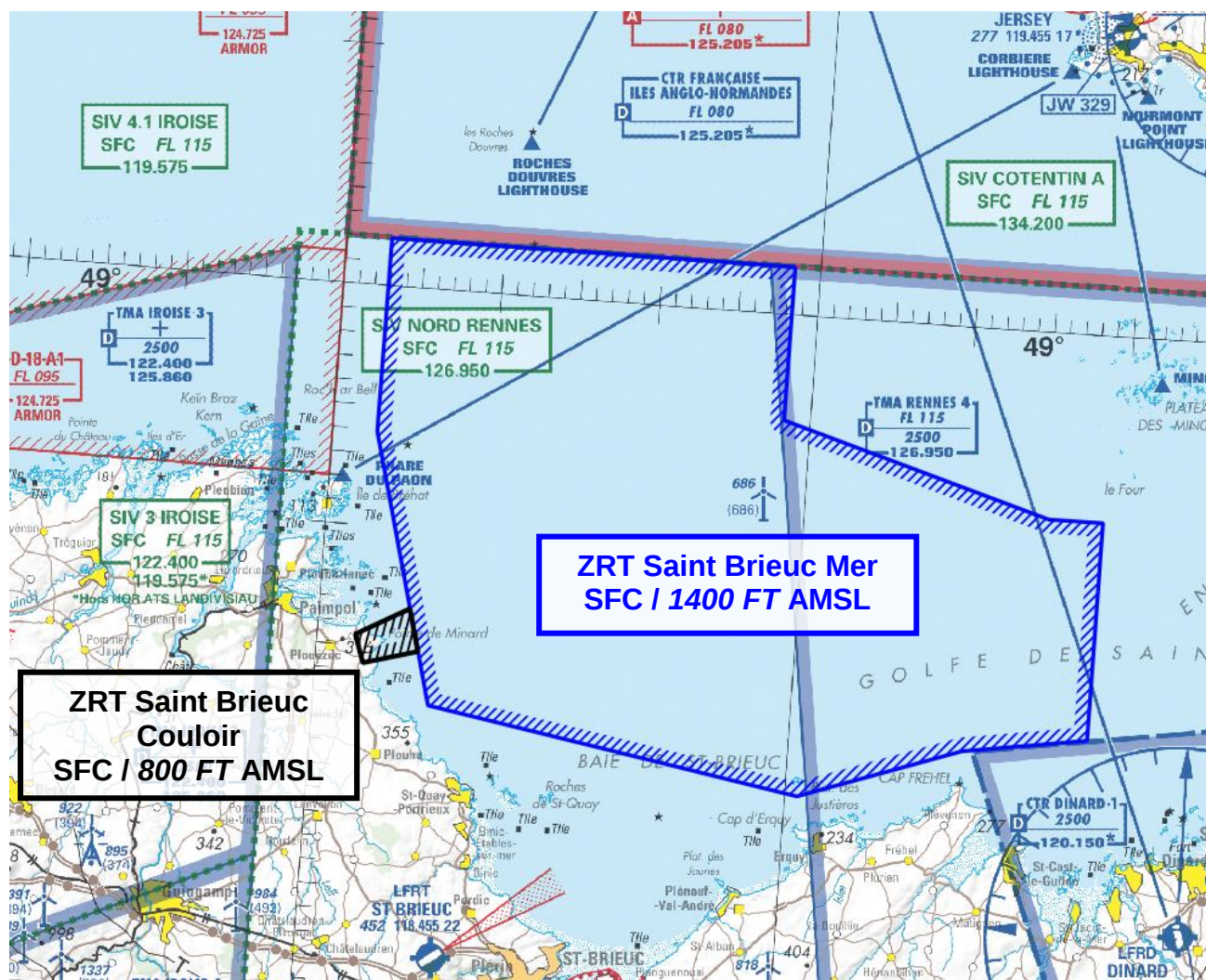


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) au profit de vols hors vue d'aéronefs sans équipage à bord au large de Saint Brieuc

En vigueur : Du 03 novembre 2025 au 31 janvier 2026

Lieu : FIR : Brest LFRR



Extrait carte 1 / 500 000 OACI IGN - Edition 2025

ACTIVITE

Vol d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

ZRT activables simultanément par NOTAM à J-7 : 0800-SR+30

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
 RENNES INFO : 126.950 MHz

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs sans équipage à bord autorisés par le responsable d'activité,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le télépilote (Tél : 06 44 38 95 99).

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte rendu par RENNES INFO.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT SAINT BRIEUC COULOIR****Limites latérales**

48°46'40"N, 002°54'19"W
 48°44'55"N, 002°53'37"W
 48°44'17"N, 002°57'01"W
 48°45'27"N, 002°57'37"W
 48°46'40"N, 002°54'19"W

Limites verticales

SFC / 800 ft AMSL

ZRT SAINT BRIEUC MER**Limites latérales**

49°01'58"N, 002°57'11"W
 49°01'59"N, 002°31'38"W
 48°55'36"N, 002°31'40"W
 48°52'14"N, 002°14'35"W
 48°52'14"N, 002°11'10"W
 48°43'10"N, 002°11'16"W
 48°42'23"N, 002°19'06"W
 48°40'03"N, 002°29'13"W
 48°42'43"N, 002°52'44"W
 48°53'55"N, 002°57'12"W
 49°01'58"N, 002°57'11"W

Limites verticales

SFC / 1400 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Société XSUN
 1, rue de la Croix Moriau - 44350 Guérande
 Tel : +33 (0)2 51 75 66 52
www.xsun.fr

Télépilote : Tél : 06 44 38 95 99